



ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between stations like Liège, Anvers, Gand, and Ostende. Includes times for morning and evening departures.

ALLEMAGNE. — Francfort, 9 janvier.

On écrit de Hanovre, 6 janvier. La nouvelle année a commencé par un événement très caractéristique pour la situation du cabinet vis-à-vis du pays, relativement à l'affaire de la constitution. Le directeur de la ville, Rumann, le chef du magistrat de la résidence, s'était adressé à l'aide-de-camp de service de S. M. à l'effet d'obtenir une audience pour offrir au roi, selon l'usage établi depuis longtemps, les félicitations du magistrat de la résidence à l'occasion du nouvel an.

Le directeur de la ville a répondu avec fermeté que, quel que douleur qu'il ressentit pour lui-même et pour la résidence, de la disgrâce de S. M. non méritée par la ville, on pourrait d'autant moins accepter de telles conditions que le magistrat, la justice de la ville, etc. étaient toujours dans la conviction que la constitution de 1835, illégalement abrogée, est toujours en pleine vigueur; que la chose que le magistrat pût faire, c'était, si l'audience était accordée, d'exprimer ses profonds regrets d'être tombé en disgrâce auprès de S. M. Le ministre de cabinet promit une réponse, et cette réponse fut que le roi recevait volontiers une députation de la bourgeoisie, des bons sentiments de laquelle on était convaincu, mais qu'il ne pourrait en recevoir une du magistrat et de la justice, avant que les obstacles qui s'y opposaient n'eussent été levés.

Voilà donc la capitale en mésintelligence ouverte avec le souverain. Mais la bourgeoisie tient fidèlement à son magistrat, dont elle approuve toutes les démarches, et elle n'a pas envoyé de députation, et toutes les tentatives pour obtenir d'elle une adresse de loyauté ont également été vaines.

D'une autre côté, beaucoup de personnes refusent déjà de payer les impôts, en se fondant sur ce que l'expiration de ceux qui ont été consentis constitutionnellement a eu lieu le 31 décembre dernier. La décision en première instance des contraventions de ce genre appartient à la justice de la ville, qui a, comme le magistrat dont elle fait partie, l'inébranlable conviction que la loi fondamentale de 1835 est encore en pleine vigueur. (Gazette de Cologne.)

FRANCE. — Paris, le 13 janvier.

Une nombreuse réunion de députés a eu lieu ce matin chez M. Thiers. On y remarquait plusieurs députés doctrinaires et quelques-uns de l'opposition de gauche.

Dans le compte que rend le Journal des Débats de la séance d'hier, de la chambre des députés, il dit que l'ensemble du paragraphe relatif à la Belgique a été adopté par

Feuilleton.

LA PRINCESSE MARIE, DUCHESSE DE WURTEMBERG.

Autrefois quand mourait une personne née sur le trône, l'orateur qui se chargeait de son oraison funèbre produisait un effet inimitable par le contraste de toute cette grandeur, de toute cette pompe qu'il lui fallait quitter, avec la tombe creusée dans une terre la même pour tous.

Mais aujourd'hui, que la royauté se drapait péniblement dans les derniers lambeaux de la pourpre que lui arrachent par morceaux les ambitions subalternes; aujourd'hui que les rois ne dépassent leurs sujets que par la grandeur de leurs infortunes et de leurs humiliations, c'est une chose dont il faut féliciter une fille de roi, que d'être ensevelie dans le tombeau de ses pères.

Qu'il soit permis à un poète de déplorer la perte de tout ce qu'il y avait de grand et de splendide dans les institutions humaines, et de regretter la pompe et la magnificence des anciens rois de France, entourés de leurs barons, à l'aspect de la royauté d'aujourd'hui, dont le trône est un fauteuil, la couronne une métaphore et les vassaux des avocats lâches et insolents, qui veulent être ses maîtres.

Certes, autrefois, j'aurais laissé d'autres le soin de louer l'illustre morte; autrefois l'éloge eût été un lieu commun, parce que personne n'eût osé le blâme et très-peu eussent osé le silence; mais je le ferai

assis et levé à une très-forte majorité, et il ajoute que l'opposition ne s'est levée ni pour ni contre.

La chambre a entamé ensuite la discussion du paragraphe de l'adresse qui considère l'évacuation d'Ancône comme inopportune, et exigeant des garanties qu'on n'a pas stipulées.

L'amendement de MM. Jussieu, Debelleyne et de La Pinsonnière approuve cette évacuation sans restriction.

La discussion n'a guère commencé d'une manière sérieuse qu'au moment où M. Duchâtel est monté à la tribune, car le discours de M. de Jussieu a cherché à répéter la question et à diminuer l'importance. M. Duchâtel au contraire a fait voir toute la gravité de l'évacuation d'Ancône et la faute impardonnable que le ministère a commise en y consentant.

M. J. Lefevre, qui a été chargé de répondre à l'argumentation de M. Duchâtel a soutenu que la chambre ne pouvait pas blâmer le ministère de s'être montré fidèle aux engagements.

Il a été curieux de voir ensuite la lutte s'engager entre quelques généraux qui font partie de la chambre. C'était d'une part M. le maréchal Clauzel qui indiquait les dangers auxquels nous exposait l'impéritie ministérielle, et d'un autre côté les généraux Lamy et Bugeaud qui cherchaient à prouver que du moment où une nation possède 55 millions d'hommes, elle ne doit pas s'attacher à conserver de positions militaires dont elle peut toujours s'emparer, lorsque les circonstances l'exigent.

Alors est venu M. Thiers qui a cherché à prouver l'importance de la position d'Ancône. M. Molé s'est attaché à prouver que tous les ministères qui ont précédé celui du 15 avril à l'exception pourtant de celui du 22 février, avaient suivi la même politique relativement à Ancône. M. Molé a lu cependant une dépêche de M. Thiers faisant partie du cabinet du 22 février, dans laquelle le ministère déclare que la retraite ne peut être simultanée, que dans le cas où les Autrichiens donneront à la France des garanties suffisantes pour la décider à rappeler ses troupes.

La lecture de cette dernière pièce a produit une profonde sensation sur la chambre, mais elle n'a pas empêché que MM. Thiers et Guizot vissent reprocher au ministère d'être venu lire ces documents à la chambre après avoir refusé d'en donner communication à la commission de l'adresse.

Enfin la séance a été renvoyée à lundi, sans qu'il soit intervenu de scrutin; cependant les centres avaient fortement insisté pour la clôture après le discours du président du conseil.

La Revue de Paris, que l'on considère comme l'organe d'un ministre, contient les lignes suivantes :

Si la minorité actuelle triomphe, dit la Revue de Paris, il sera temps de lui faire place, mais tant que le cabinet actuel aura la chance de faire repousser, ne fut-ce qu'à une voix, une adresse violente et injurieuse et qui attaque directement le trône, il devra rester inébranlable à son poste.

Ce recueil ajoute que le ministère en agirait ainsi par la raison que s'il se retirait on aurait deux minorités triomphantes, mais pas une majorité.

Le bateau à vapeur le Ramier a été expédié de Toulon à Livourne pour y recevoir à bord et transporter en France les restes de la princesse Marie.

aujourd'hui, que c'est un acte de courage de ne pas insulter les rois; aujourd'hui que si, avant de prendre la plume, je consultais mes amis, la plupart d'entre eux me diraient : « Prenez garde ! » Aujourd'hui que les grands vivent sous la tyrannie des petits et les oppresseurs sous le joug des opprimés.

La princesse Marie avait vingt-cinq ans. Au milieu des fléaux dont il accablait les familles royales, le ciel semblait l'avoir seule épargnée et avoir rassemblé sur sa vie, tous les éléments d'un facile bonheur. Elle était belle et riche; un mariage presque bourgeois lui avait permis de dérober son bonheur aux avanies, apauvres des couronnes constitutionnelles; par un talent plein de noblesse et de distinction, elle s'était placée au premier rang parmi les artistes qu'il suffisait autrefois aux personnes royales de protéger pour s'élever avec eux à l'immortalité.

Outre la Jeanne-d'Arc, que tout le monde a remarquée à Versailles avant de savoir que c'était l'ouvrage d'une fille du roi, la princesse a laissé un Bayard mourant qui n'a pas été exécuté en grand, et une autre Jeanne-d'Arc que la pensée pleine de poésie qui a guidé la jeune artiste met encore au dessus de celle que l'on connaît. Jeanne-d'Arc est à cheval, elle vient pour la première fois, de frapper un homme de sa hache, et l'homme est tombé sur la poussière dans les flots de sang. Jeanne est en proie à des sentiments opposés et également vrais, qui sont admirablement rendus par son attitude et l'expression de son visage.

Cet homme est un Anglais, un ennemi de la France; elle voit que son bras blanc et ses doigts effilés manient la hache comme les guerriers

— Quelques journaux anglais ne dissimulent pas le dépit que leur cause la bravoure qu'a montrée l'escadre française à la prise de Saint Jean d'Ulloa. D'autres sont plus justes et donnent de brillants éloges aux marins français. Ils rendent pleine justice aussi au prince de Joinville. Voici comment l'un d'eux parle de sa conduite :

« Le prince avait la position la plus chaude (the hottest berth), mais il la maintint en homme de cœur, vivant de temps en temps pour faire une nouvelle bordée. A environ trois heures trente minutes, un magasin à poudre sauta dans la batterie d'eau du sud-est, et depuis cet instant le feu se ralentit dans le fort.

« Le prince changea de position, et, par une manœuvre habilement faite (in good style), tourna, en louchant, du côté du sud du fort, et continua l'action. A quatre heures, une autre explosion eut lieu dans le fort, et elle fit tomber la tour de la citadelle. Je ne sais si des accidents ou des bombes furent cause de ces explosions. A cinq heures, la frégate la Médée, fut remorquée par le bâtiment à vapeur et conduite hors de portée; mais jamais petit bâtiment ne fit son devoir plus complètement qu'elle ne fit le sien pendant deux heures et demie. Son feu constant fit l'admiration de tout ce qui était à bord de notre vaisseau. Nous pouvions la voir plus distinctement que tous les autres bâtiments; mais toutes les frégates entretenaient un feu terrible.

« Le feu du fort fut lent des le commencement, et vers le coucher du soleil il ne tira plus que trois ou quatre coups par minute. Le bâtiment du prince de Joinville doit avoir beaucoup souffert; il fut toujours dans les situations les plus exposées; il se retira aussi vers cinq heures après-midi. Au coucher du soleil le feu cessa, si ce n'est que les bombardes continuèrent leur feu jusqu'à ce que toute la flotte eût montré deux ou trois feux. Le fort doit avoir considérablement souffert des explosions; mais je ne crois pas que les bâtiments en fussent assez près pour lui nuire matériellement. »

Dans une feuille anglaise un tel éloge ne peut être suspect.

La duchesse de Wurtemberg est morte à Pise, le 2 janvier, à huit heures du soir, dans les bras de son mari et de son frère.

La duchesse de Wurtemberg avait à peine vingt-cinq ans. Elle s'était mariée en 1837. Il était né un prince de ce mariage. C'est à la suite des couches de la princesse que se sont déclarés les premiers symptômes de la maladie dont elle est morte.

Fille d'un roi, la duchesse de Wurtemberg avait porté dans la culture des arts la supériorité d'esprit qui aurait assuré la gloire d'un artiste. Douée des plus nobles qualités, elle avait longtemps fait l'orgueil et la joie de sa famille. Devenue populaire par le talent, elle était restée aimable par le cœur. Pieuse et résignée jusque dans la mort, elle avait prouvé combien son âme était haute. Prodigue de consolations jusqu'au dernier soupir envers des êtres chéris qui assistaient à son agonie; elle a montré combien son cœur était resté tendre.

Une incroyable fatalité a fait arriver, il y a peu de jours, la nouvelle de son agonie au moment même où les dépêches venues du Mexique excitaient l'allégresse et la confiance parmi tous les princes de la famille royale. On a vu alors, refoulés par des larmes de désespoir, ces pleurs de joie qui

couverts de cicatrices et brisent les casques et les fronts des ennemis. Elle voit que Dieu ne l'a pas trompée, qu'elle sauvera la France, et que Charles sera sacré à Reims; et un noble orgueil se lit dans les regards de l'inspirée; — mais en même temps, l'aspect du sang, la vue de la mort, l'étonnement et la troublent; la jeune fille frémit du coup qu'a porté la guerrière; et elle se rappelle encore une fois, ce que la nature l'avait faite au moment suprême où elle devient ce que Dieu veut qu'elle soit.

A Fontainebleau, la princesse a fait exécuter sur ses dessins, des vitraux peints dans la chapelle de St-Saturnin. Ces vitraux représentent une Ste-Amélie, patronne de sa mère. C'est un ouvrage estimé des artistes, et remarquable surtout par la noblesse et la distinction, caractères particuliers de son talent. On montre également dans l'église d'Eu plusieurs de ses dessins.

Avant son mariage, la princesse avait arrangé son appartement des Tuileries dans le genre de la Renaissance, avec un goût parfait et ravissant; elle vivait au milieu de sa famille dont elle était tendrement aimée et qu'elle charmait par son esprit léger, piquant et tout français, s'occupant des arts qu'elle chérissait, et se montrant peu au dehors. Sa beauté était faite, surtout de grâce et d'élégance, et sa physionomie remarquablement mobile et expressive, ne pouvait déguiser aucune impression. Quant elle quitta Paris et la France, ce fut pour goûter un bonheur qui n'est pas fait d'ordinaire pour les filles de roi, ce fut pour suivre une mari qu'elle avait choisi et dont elle était adorée. Mais, pour les Français, la duchesse de Wurtemberg est toujours restée la prin-

conlaient de tous les yeux, au récit du triomphe de notre marine et de la part glorieuse qu'un fils du roi avait pris à ses dangers! La providence semble avoir voulu qu'une si grande douleur ne restât pas sans quelque consolation.

— Un journal de Paris croit devoir appeler l'attention sur une spéculation cruelle qui lui a été signalée ces jours derniers. Un petit Savoyard presque nu, grelottant de froid, était accueilli dans un foyer où il venait habituellement se chauffer. Emu de pitié pour ce pauvre enfant, on lui donne de quoi se vêtir chaudement; mais quel étonnement n'éprouvait-on pas lorsque, le lendemain, on le vit revenir vêtu aussi légèrement que la veille. « Qu'a-tu donc fait des habits que nous t'avons donnés hier? — Mon père me les a pris. — Eh bien nous t'en donnerons d'autres. — Merci, c'est inutile: mon père ne veut pas que je les porte, parce que, si j'étais mieux vêtu, on ne me ferait pas tant de charités.

— Le 9 de ce mois, un ivrogne s'était couché et était endormi sur le cordon qui borde extérieurement le parapet du Pont-Neuf, à Paris; mais en faisant un mouvement pour se retourner, il tombe dans la Seine et disparaît au fond de l'eau. Chacun le croyait perdu, lorsqu'au bout de quelques secondes, il apparaît à la surface et regagne le bord à la nage du côté du Pont-des-Arts; puis, tout grelottant de froid, il se sauve à toutes jambes et disparaît à tous les regards.

— Le 9 de ce mois, à dix heures et demie du soir, une jeune fille enceinte se promenait sur le quai de la Grève, à Paris, depuis l'entrée de la nuit, accompagnée d'un jeune homme auquel elle paraissait adresser de vifs reproches. Plusieurs personnes ont pu entendre la malheureuse se plaindre amèrement de l'abandon non mérité dans lequel ce jeune homme la laissait après l'avoir séduite.

Elle était souffrante et pleurait, la pauvre fille, manifestant l'intention de se donner la mort plutôt que de vivre ainsi délaissée. Mais peu touché de ses larmes, son amant s'éloigne et refuse d'en entendre davantage.

Le désespoir s'empare alors de la malheureuse, qui accourt sur le pont Marie, et se précipite dans la Seine, où son cadavre n'a pu encore être retrouvé. Quant au jeune homme, qui était revenu sur ses pas pour la retenir, il a fui, après avoir laissé tomber dans la rivière son chapeau, qui a été déposé chez M. le commissaire de police du quartier de la cité.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 10 janvier.

Maroto a passé l'Arga à la tête de forces imposantes: telle est du moins la nouvelle donnée par les correspondances de Vera. La division du général Léon est entrée à Pampelune, venant de la Ribera.

MM. Fector et Brothwick ont dû arriver le 6 à Azcoitia. Les christinos se préparent, dit-on, à attaquer le fort de Guriezo où se trouve une fonderie de fer coulé dans le genre anglais. La fonderie est établie dans de vastes bâtiments appartenant au comte de Miravelles. Castor a fortifié récemment cette position.

HOLLANDE.

Un ordre est arrivé hier du quartier-général du prince d'Orange qui enjoint au corps des grenadiers de se mettre demain en marche pour le Brabant. D'autres corps doivent également se rendre à la frontière. Le bataillon d'infanterie de Zwoll doit tenir garnison à La Haye.

Nous apprenons qu'on a l'intention de former des troupes qui se rendent dans le Brabant Septentrional, un corps d'observation sous les ordres du lieutenant-général duc de Saxe-Weimar.

(Handelsblad.)

— Quelqu'importantes que soient les délibérations de l'adresse dans la Chambre française, elles n'éveillent cependant pas ici cet intérêt auquel on s'attendait il y a un mois, alors que le général Sébastiani avait reçu l'ordre de ne pas encore adhérer aux décisions de la Conférence. Des gens bien informés sont persuadés que Louis-Philippe donnera son approbation aux négociations de Londres, pourvu qu'on laisse les coudées franches au gouvernement. Dans le cas même d'un nouveau ministère, nous n'avons pas grand'chose à craindre pour nos affaires, car lorsqu'une fois ces messieurs seront en possession de leurs portefeuilles, ils cesseront de s'opposer à la volonté du Roi qui est fermement résolu à ne pas s'aventurer, pour l'amour des Belges, dans une guerre européenne.

Il ressort clairement de la manière dont le paragraphe de l'adresse est rédigé, que ceux qui espèrent succéder au cabinet Molé, veulent rester parfaitement libres

cesse Marie, c'est sous ce nom seul, devenu populaire, qu'elle est connue en France, et c'est ce nom dont nous devons nous servir pour être compris. On a fait une copie sur une petite échelle de la *Jeanne-d'Arc de Versailles*, et de toutes les statuettes qui ornent les riches boutiques c'est une de celles que l'on a le plus vendues cet hiver. Quand la maladie de la princesse a été connue, ça été une douleur publique, et les marchands disaient aux personnes qui les visitaient: « C'est la Jeanne-d'Arc de la princesse Marie. Cette pauvre princesse Marie est bien malade. — Monsieur sait-il de ses nouvelles? »

En Allemagne, la princesse fut admirablement accueillie; il n'y a guères qu'en France que l'on n'est plus Français; les Allemands connaissent beaucoup mieux les écrivains et les artistes de ce pays-ci que les Français eux-mêmes. Elle avait été précédée par sa réputation, et quand elle paraissait dans les théâtres, les spectateurs se levaient avec acclamations.

On se rappelle l'incendie qui dévora son palais pendant la nuit, et qui l'obligea, dans un état de grossesse très-avancé, de traverser presque nue une cour glacée. — De ce moment, commença la maladie qui l'a enlevée. Les médecins conseillèrent de lui faire respirer un air chaud et pénétrant, et elle partit pour l'Italie regrettant l'Allemagne et une maison de son mari, appelée *Fantaisie*, dont le séjour lui plaisait infiniment, et dont elle parlait encore dans les derniers moments de sa vie.

Le comte Brignolet avait d'abord offert une charmante habitation qu'il possédait à cinq lieues de Gènes, mais les vents mal sains qui y règnent forcèrent la princesse de la quitter pour se rendre à Pise. On eut alors

de conclure en tout cas les affaires de Belgique sur le pied réglé à Londres.

On se flatte aussi que l'adhésion de la France sera bientôt connue. Quelques-uns prétendent qu'après cela on assignera un terme à la Belgique pour signer le traité final avec la Hollande et en subir la mise à exécution et à défaut de cela, s'y voir contrainte par la force. (Handelsblad.)

— On nous écrit d'Utrecht que le corps d'observation qui se réunit sous les ordres du duc de Saxe-Weimar se composera d'un bataillon de chasseurs, de 2 bataillons de grenadiers, 2 idem de la 9^e addeeling, 2 de la 10^e, 2 de la 12^e et 2 de la 17^e, ensemble 11 bataillons, ainsi que quelques escadrons de cavalerie.

On nous assure qu'une partie de la 14^e addeeling en garnison à Gorinchem, doit remplacer les grenadiers en garnison à La Haye. (Avondbode.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 14 janvier.

Depuis ce matin il circule à Bruxelles différents bruits, sur différentes rencontres entre des patrouilles belges et hollandaises; ces bruits ont jeté quelque inquiétude dans les esprits. Comme nous n'avons pu obtenir aucun renseignement positif sur le degré de confiance qu'ils méritent, nous croyons devoir nous abstenir de les rapporter.

(Commerce.)

— Un bataillon du 5^e de chasseurs-partisans est arrivé à 2 heures, venant d'Alost. Il se rend au camp de Beverloo.

— Une compagnie d'ambulances venant de Namur est arrivée ici hier à midi. Elle se rend à Malines.

Bruxelles, le 15 janvier. — (5 heures.) — Il régnait une certaine agitation à la bourse; suites des contes répandus sur des engagements à la frontière, entre des reconnaissances belges et hollandaises; dix versions opposées les unes aux autres étaient en circulation; nous avons d'assez bonnes raisons de croire qu'il n'est pas un mot de vrai dans tout ce qui s'est dit. Aucune lettre particulière, aucune dépêche officielle n'a apporté d'information à ce sujet; d'ailleurs si les faits s'étaient passés avant-hier et hier, ils eussent été connus plus tôt. Les fonds sont demeurés sans affaires et sans variations. Voici la cote.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55, 5 p. c. 98 7/8 4 p. c. 88 1/2 p. c. 67 3/8. Société Générale titres en nom, n. 755 A. certificats au porteur émission de Paris 1590 A. Société de Mutualité, 1072 50 (107 1/4) P. Canal de la Sambre à l'Oise 1020 (102), Banque Foncière 975 (97 1/2) P.

L'actif espagnol est assez ferme avec peu de transactions, coté 16 3/8 A, il n'y avait point de vendeurs à ce prix. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique — Ardois 16 5/8 7/16.

LIÈGE, LE 15 JANVIER.

CORRESPONDANCE DU POLITIQUE.

Bruxelles, le 14 janvier 1859.

Je me rappelle avoir lu, dans quelques journaux, et spécialement dans le vôtre, Messieurs, des observations assez justes, au fond, sur la nécessité de dédoubler les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. On avait dit qu'il était très-difficile de mener de front la diplomatie et l'administration, et qu'un ministre, qui s'occupait spécialement de cette dernière branche, ne pouvait consacrer à la première tous les soins qu'elle réclame dans les circonstances politiques où nous nous trouvons; cela est vrai; mais le ministre de l'intérieur n'est ministre des affaires étrangères que de nom; ce n'est pas lui qui noue et dénoue les négociations; qui recherche des débouchés favorables à notre commerce; qui nous crée des relations avec les pays les plus éloignés. C'est une partie du gouvernement que le roi s'est réservée à peu près exclusivement et sans partage et qu'il ne consentirait à céder à aucun de ses ministres. Elle fait l'objet de sa prédilection spéciale, et constitue, non sans raison, à ses yeux, la branche aujourd'hui la plus importante de la politique.

Ce n'est pas qu'il ait la prétention de soustraire ses projets, ses plans, ses actes, au contrôle de son conseil, et de rendre la responsabilité ministérielle, en quelque sorte, illusoire. Non, il ne le pourrait pas d'ailleurs, quand même il le voudrait; mais c'est lui qui est l'âme des négociations; il conçoit, propose et appelle l'examen et la discussion sur toutes les questions importantes de politique extérieure. Son rôle n'est donc pas aussi nul qu'on a cherché à le faire croire; il participe activement aux travaux du gouvernement et ne se contente pas du rôle de roi automate dans lequel il est impossible à un homme de tête et de cœur de se renfermer. Il ne se découvre pourtant pas comme le roi Louis-Philippe. Il a plus de circonspection et de prudence que son beau-père. Ces qualités sont pour ainsi dire innées en lui, et la connaissance des hommes qu'il possède à

un moment d'espoir, mais le mal ne tarda pas à faire de nouveaux progrès, et la Reine envoya le duc de Nemours auprès de sa sœur. Toute la cour de Toscane s'était transportée à Pise, pour en rendre le séjour plus agréable à la duchesse de Wurtemberg; mais sa position ne lui permit pas de la recevoir. Bientôt elle-même ne s'abusa plus sur son état désespéré, et elle se jeta dans les bras de la religion, dont elle accomplit tous les devoirs avec une piété touchante. Quelques jours avant le dernier, réveillée par la douleur, elle demanda de la lumière et dessina pendant quelques heures. Dernières impressions d'un artiste, qui font songer à la dernière pensée de *Wober* et aux vers de *Gilbert*:

Au banquet de la vie, infortuné convive, etc.,

belle musique et beaux vers, qui disent les mêmes regrets, et qui, par une singulière coïncidence, s'allient parfaitement et se chantent ensemble.

Alors la reine Amélie voulut aller à Pise et la reine des Belges vint à Paris pour l'accompagner dans ce voyage de près de quatre cents lieues auquel le roi avait consenti. Une lettre du duc de Nemours, qui annonçait du mieux, en suspendit les préparatifs.

Dimanche dernier, la famille royale était à déjeuner, le repas était triste tous les cœurs étaient en proie à une double anxiété; la princesse Marie, dont les nouvelles n'arrivaient que six jours après leur départ, et le duc de Joinville qui se battait sur l'escadre française devant Ulloa. Tout-à-coup on vint avertir le roi que le ministre de la marine, arrivé précipitamment aux Tuileries, lui faisait demander un entretien parti-

un degré imminent, les vicissitudes politiques et les changements extraordinaires qui se sont accomplis sous ses yeux, n'ont fait que fortifier et développer en lui ces habitudes de réserve austère, de modération judicieuse, qui lui ont valu une réputation de sagesse justement méritée.

Tout ce qu'il peut faire par lui-même, il ne le laisse point faire par ses ministres. Il leur demande bien leur avis, mais comme tous ses actes sont inspirés par une haute raison, il rencontre rarement de la résistance, et ce qu'il propose est presque toujours adopté. Dans les négociations actuelles sur la question belge, il a pris l'initiative de toutes les propositions qui ont été soumises à la conférence, et c'est sa pensée, son système que nos ambassadeurs à Paris et à Londres sont chargés de défendre et de faire prévaloir. Ils le savent. Aussi n'ont-ils garde de se départir de ses instructions et de montrer une mollesse qui serait sévèrement blâmée, et punie, par un rappel immédiat, si elle dégénérait en indifférence pour les intérêts du pays. Ne croyez donc pas aux accusations de faiblesse et de négligence dont nos représentants, auprès des puissances étrangères, ont été parfois l'objet de la part de quelques journaux mal informés. Le roi ne permettrait pas qu'ils s'écartassent de la marche ferme et décidée de sa politique.

Il est admis que les discours de la couronne, prononcés à l'ouverture des sessions parlementaires, sont l'œuvre des ministres. Cette fiction est utile et nécessaire. Elle met la royauté à l'abri des censures et des attaques de la presse. Mais en réalité ces discours sont presque toujours l'œuvre de la couronne elle-même. Le roi Guillaume n'emprunte jamais le secours d'une plume étrangère, dans la rédaction de ces documents, et toutes les modifications qu'il tolère, se bornent à quelques corrections grammaticales qui ne changent jamais la pensée. Louis-Philippe en agit de même. Le roi Léopold n'est pas aussi exclusif. Il formule son projet, le rédige avec soin, et le soumet à l'examen de son conseil. Toutes les opinions peuvent se produire et s'exprimer librement. Le roi les discute avec ses ministres, et quand la nécessité de quelques changements est reconnue, il s'y prête avec la meilleure grâce du monde.

Toutefois, il lui arrive de défendre ses opinions avec une fermeté peu commune. C'est ce qui semble avoir eu lieu dans le dernier conseil tenu pour la rédaction du discours par lequel le roi a inauguré la session actuelle des chambres. Dans le projet tel qu'il avait été soumis aux délibérations des ministres ne se trouvait pas le mot *courage*. Il n'y avait que *persévérance*. Un ministre d'état, dont on devinera sans peine le nom, trouva que ce mot ne suffisait pas. Il proposa d'y ajouter le mot *courage*. Le roi fut de son avis et appuya cette modification qui lui semblait utile. Deux ou trois collègues du ministre d'état ne paraissent point d'abord l'opinion de celui-ci. Ils firent des objections contre l'intercalation de ce mot dont la portée leur semblait trop grande. Mais le roi insista et parvint, par des arguments tellement péremptoires, à démontrer la nécessité d'y ajouter ce mot, qu'ils se rendirent à ses raisonnements, et que le discours tel qu'il a été prononcé, fut adopté à l'unanimité! Vous connaissez l'effet qu'il a produit, et l'immense retentissement qu'il a eu, non-seulement en Belgique, mais encore chez les peuples voisins qui s'intéressent à notre sort.

Le discours de la couronne et l'adresse de la chambre des représentants ont mis le gouvernement dans l'impossibilité de reculer devant une démonstration énergique. Il ne faut pas croire cependant que, si l'appui de la France venait à nous manquer, on fût déterminé à pousser la résistance jusqu'à la dernière extrémité, et à provoquer une conflagration générale. On céderait qu'à la force, il est vrai, et on attendra l'emploi des moyens coercitifs, avant de se décider à un abandon pénible. Ces moyens, osera-t-on y recourir? Quelle en sera la nature? Quelle est la puissance qui en assumerait la responsabilité? C'est ce qu'on ignore toujours. On avait espéré que l'insertion du mot *courage* mettrait fin aux hésitations inexplicables de Louis-Philippe, et entraînerait de notre côté dans la lutte que nous soutenons contre la conférence de Londres. Mais on s'est trompé. Le roi Léopold en a conçu un vif regret. Il avait compté sur plus d'énergie de la part de son beau-père. Il ne désespère pourtant pas d'une solution conforme au vœu de la nation. L'activité des négociations qu'il a entamées avec l'Angleterre et la France ne s'est point ralentie.

On a songé, un instant, à ouvrir des relations directes avec la Hollande. Le roi Guillaume le désirerait peut-être. La nation hollandaise eût été disposée à accueillir favorablement nos avances; mais on se rappelle avec quel dédain les ouvertures faites par M. Lebeau, en 1851, à M. Verstolk, ont été accueillies par ce ministre, et on ne voudrait pas

culier. Le Roi se leva et sortit, la Reine devint pâle et tremblante; cette apparence de mystère lui fit supposer quelque nouveau malheur, et son cœur se remplit des plus tristes pensées. Pauvre mère de neuf enfants, dont le cœur présente tant de surface aux coups du sort, et qui peut mourir tant de fois sans cesser de souffrir et sans oublier! Le Roi alors s'entra; il tenait à la main la dépêche que lui avait remise le ministre de la marine, et il dit à la Reine en l'embrassant: « Ulloa est pris et Joinville se porte bien. »

Quelques instants s'étaient à peine écoulés; la Reine commençait à peine à reprendre sa sérénité, lorsqu'on apporta une lettre du duc de Nemours, adressée à son frère, le duc d'Orléans. — Toute la famille se leva et se groupa dans l'embrassade d'une fenêtre pour lire cette lettre, sans annoncer la mort de la duchesse, elle la donnait comme inévitable et prochaine. — La Reine nomba sur les genoux en s'écriant: « Oh mon Dieu! j'ai une fille de moins et vous avez un ange de plus. » Elle ne put se relever et on l'emporta.

Marie, vous êtes morte, mais votre nom vivra dans les cœurs et dans la mémoire des hommes — car vous avez illustré les arts par lesquels les rois jusqu'ici s'étaient laissés illustrer. Marie, vous êtes morte, mais avec Geneviève la sainte et Jeanne la guerrière, vous serez une des patronnes de la France. Marie, comme l'a dit votre mère, ce n'est pas trop aujourd'hui d'un ange de plus dans le ciel, pour prier Dieu qu'il ne se fatigue pas de protéger la France.

(La Presse.)

ALPHONSE KARR.

fournir au roi Guillaume une occasion nouvelle d'humilier la Belgique; ce sentiment est louable; mais il y a une réponse fort simple à faire à ceux qui craindraient un échec: nous ne sommes plus en 1851! La Belgique est constituée; elle est reconnue par les cabinets étrangers; elle est forte, unie, et peut, sans s'exposer à voir blesser sa dignité, traiter de puissance à puissance avec la Hollande.

En attendant, le gouvernement arme toujours; il vient de faire un appel aux volontaires et de déferer le commandement de Venloo au général Daine. On ne peut se dissimuler que le nom de ce chef n'est pas populaire dans le Limbourg; mais je suis persuadé qu'il parviendra bientôt à dissiper les préventions dont il est l'objet. Le général Daine est un soldat d'une bravoure éprouvée. Il en a fait preuve dans les guerres de l'empire, et il sera jaloux de conserver sa belle réputation militaire. Le général Daine aurait été depuis longtemps remis en activité. Mais le mécontentement de se voir éloigné de l'armée, après la défaite du mois d'août, l'avait ulcéré, et jeté dans les rangs de quelques hommes dont le gouvernement se méfiait avec raison. Plus tard il a ouvert les yeux, et il s'est rapproché du gouvernement, qui, satisfait de sa conduite, lui a tendu la main, et confié la défense d'une de nos plus importantes forteresses. Le général Daine s'est montré fort sensible à cette marque de confiance et saura la justifier si jamais le signal des hostilités est donné.

X.

Quoiqu'on n'ait pas encore aperçu jusqu'à présent de grands mouvements de troupes en Hollande, il est cependant évident, pour quiconque observe ce qui se passe, que le gouvernement de ce pays se tient prêt à tout événement. Toutes les mesures y sont prises pour faire entrer l'armée en campagne au premier mot d'ordre. Chaque chef de corps connaît le point vers lequel il doit se porter au premier signal; des forces nombreuses se trouveront concentrées rapidement, et seront en mesure de passer la frontière. Il y aurait donc de notre part une grande faute à trop disséminer nos forces. Il faut que nous puissions opposer aux masses ennemies un corps de troupes assez nombreux pour les arrêter.

Le nombre des avant-postes vient d'être doublé: les soldats ont leurs armes chargées, et la consigne est devenue très-sévère. 500 fantassins sont arrivés le 6 de ce mois à Maashees et Vierlingsbeek.

Le 1^{er}, deux batteries d'artillerie de campagne, en garnison à Nimègue, ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir au premier avis. Il en est de même de deux autres batteries de campagne, qui se trouvent l'une à Uden, l'autre à Beugen. Les pièces et les chevaux du train sont concentrés sur trois points rapprochés. Enfin il n'est bruit en Hollande que du rappel prochain de la schuttery sous les armes. Tout commence à y prendre une attitude belliqueuse.

Ces détails nous sont transmis par voie sûre.

Nous apprenons à l'instant qu'une patrouille hollandaise a passé la frontière, et qu'elle a enlevé à Lomme, village situé à une lieue de la province du Brabant septentrional, onze douaniers de la brigade qui y stationnait ainsi que la caisse du receveur. Cette subite violation de notre territoire expliquerait le mouvement de nos troupes qui a eu lieu avant-hier. Toutefois nous ne prétendons pas garantir l'exactitude de cette nouvelle, que nous donnons seulement comme un bruit très-répandu à Tongres et à Hasselt.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'ÉMANCIPATION.

On nous mande en toute hâte de la frontière de Hollande: « Depuis deux jours de grands mouvements s'opèrent nuit et jour dans l'armée hollandaise qui fait mine de se concentrer sur notre frontière. Les troupes dont on a annoncé le départ des principaux points de la Hollande, sont arrivées déjà en grande partie au quartier-général de Tilbourg, où une activité extraordinaire règne depuis vendredi dernier. Les grenadiers et trois escadrons de grosse cavalerie ont été immédiatement passés en revue par le prince d'Orange, lors de leur arrivée en cette résidence.

» L'artillerie ennemie avec tout son matériel de guerre se trouve cantonnée à l'extrême frontière; on attend aussi à Tilbourg, venant de Bréda, l'arrivée de plusieurs batteries d'artillerie légère. Les chevaux et voitures des campagnards ont été mis en réquisition pour la prompte arrivée des troupes d'infanterie au quartier-général.

D'un autre côté, voici ce qu'on nous écrit de Diest: « Un bataillon du 5^{me} chasseurs à pied, en garnison en cette ville, vient de recevoir l'ordre de partir pour le camp, où le quartier-général de la brigade d'avant-garde qui se trouvait à Hasselt, vient d'être établi. Ce bataillon sera remplacé par un autre du 1^{er} régiment de chasseurs-partisans qui se trouvait dans les Flandres et qui est en marche. Le bataillon de chasseurs cantonné aux environs de Hasselt se rend également au camp. A St-Trond, deux escadrons de cavalerie légère doivent partir pour Hasselt.

» Un enthousiasme difficile à décrire s'est emparé des troupes qui garnissent la Campine à la nouvelle des mouvements de l'armée hollandaise. Le vif désir de se mesurer avec elle se révèle avec ardeur sur toutes les physionomies.

Par arrêté du 2 janvier, la clôture de la chasse, dans toute l'étendue de la province de Liège, est fixée au 15 janvier courant. Toutefois, la chasse au gibier aquatique et de passage dans les marais et le long des rivières, restera permise, dans cette province, jusqu'au 1^{er} mai prochain.

Dans la séance de la société de médecine de Gand, tenue le 8 de ce mois, M. de Burggraeve a présenté un rapport sur le travail de M. Delavacherie, ayant pour titre: *Mémoire sur la compression dans les tumeurs blanches des parties dures*.

Un rapport sur les observations d'autoplastique présentées par M. Philips, docteur en chirurgie, a aussi été lu dans la même séance.

M. Philips, qui se trouvait à Gand, a bien voulu, en présence des membres de la société de médecine, pratiquer sur un cadavre les restaurations du nez, de la paupière et de l'urètre, telles qu'il les a opérées sur des sujets vivans.

Sa dextérité opératoire, le talent remarquable d'exécution dont il a fait preuve, et les idées nouvelles qu'il a émises sur différens points relatifs aux sujets qu'il traitait, lui ont valu, disent les journaux de Gand, les applaudissemens unanimes de l'assemblée et des remerciemens de la part de M. le président.

La représentation d'Anne de Boulen annoncée au bénéfice de Mme. St-Ange, n'a pas eu lieu hier, à cause d'une indisposition subite survenue à la bénéficiaire; Mme. St-Ange, dans le désir qu'elle avait de ne pas faire manquer cette représentation, avait toujours cru qu'elle pourrait chanter son rôle, et ce n'est que dans l'après-dîner que, sur l'avis de son médecin, elle a dû renoncer à cet espoir. Aussitôt que la direction a été informée de ce fâcheux contre-temps, elle s'est empressée de faire afficher qu'il n'y aurait pas de spectacle le soir.

Jamais représentation ne s'était présentée sous un aspect aussi favorable pour la caisse. Toutes les places étaient retenues, et une foule nombreuse encomrait les abords du théâtre, à l'heure de l'ouverture des portes. On serait tenté de croire qu'une fatalité plane sur notre théâtre, cette année; une occasion se présentait pour la direction de faire quelques bonnes recettes, et l'événement le plus imprévu vient la lui enlever; c'est un nouveau chapitre à ajouter aux nombreuses tribulations qu'elle avait déjà éprouvées.

On lit dans l'Émancipation:

Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer quela crise financière qui a été la suite de la suspension des paiements de la Banque de Belgique est à son terme. La confiance renaît; les demandes de remboursemens à la caisse d'épargnes fondée par la Société Générale ne sont plus que ce qu'elles étaient autrefois et déjà de nouveaux et assez nombreux versemens s'effectuent; nous savons d'ailleurs qu'à Anvers les affaires ont repris leurs cours habituel.

— On écrit de Namur, 14 janvier:

Aujourd'hui dans la matinée on doit lancer au rivage Stordoir, une nacelle d'un nouveau genre et dont l'invention est due à M. Werotte de Salzinne. Cette nacelle, dit-on, doit fonctionner comme un bateau à vapeur avec cette différence que le mouvement de rotation des roues sera produit par des engrenages que fera mouvoir un seul homme. L'inventeur prétend pour son essai faire le trajet de Namur à Bance en dix minutes, et si les résultats ne viennent pas démentir ses combinaisons, à l'aide d'une seule personne, sa nacelle pourra surmonter les plus forts courants de la Meuse.

— On écrit de Maubeuge, 12 janvier:

La commune de Ramousies vient d'être témoin d'un trait de bonne foi rare de nos jours: un particulier avait acheté une vieille masure, et la faisait restaurer; il dit en plaisantant au maçon qui travaillait à la réparer: « Si vous trouvez le trésor de la défunte nous partagerons à deux. » Quel ne fut pas l'étonnement du maçon, quand, quelques heures après, il trouva un pot renfermant des couronnes et de l'or pour 1,900 fr. Il le porta tout de suite au propriétaire de la maison, qui tint sa promesse, et ils partagèrent ensemble la somme trouvée.

Voici le discours prononcé samedi dernier sur la tombe de M. Leroy, par M. Lemaire, recteur de notre université:

Messieurs, au commencement de cette année académique, lorsque je succédai à l'honorable Monsieur Dupont, si quelque chose était loin de ma pensée, loin de toutes mes prévisions, c'était que je dusse si tôt avoir le triste privilège de présider à de lugubres cérémonies.

Qui n'eût pensé comme moi que la mort, lasse enfin de frapper l'Université de Liège coup sur coup et dans ses études les plus chères, avait fait trêve pour quelque temps à la fureur dont elle semble la poursuivre? En effet, n'avions-nous pas dans l'intervalle de moins de cinq années vu mettre au tombeau *Anstiaux* et *Gode*; *Bekker* et *Fohmann*, *Comhaire* et *Sauveur*, n'avions-nous pas en moins de quinze mois rendu les derniers honneurs à quatre de nos collègues?

Mais que nos espérances sont vaines! que nos calculs sont hasardés! A peine la terre s'est-elle fermée sur *Sauveur* qu'elle se rouvre impitoyable pour recevoir non pas un professeur parvenu, comme lui, au terme d'une longue existence, mais un professeur jeune encore et promettant le plus bel avenir, elle se rouvre pour recevoir notre bon, notre loyal, notre digne *Leroy*!

Telle est donc la carrière d'un professeur consciencieux qui met toute sa gloire à s'acquitter avec scrupule et avec amour des fonctions importantes qui lui sont confiées! Telle est cette carrière que des yeux inattentifs ou prévenus considèrent comme parsemée de fleurs, comme procurant les loisirs d'une vie inactive, comme conduisant sans effort aux douceurs d'une vieillesse heureuse et paisible!... Des études fatigantes, des veilles qui consomment des leçons qui épuisent... et puis la tombe, la tombe prématurée!... Et de cette vie d'abnégation et de dévouement quelle est la récompense?

Signalons ici une des causes qui contribuent le plus à vivifier l'enseignement supérieur. Pour un professeur au cœur noble, aux idées élevées, pour un professeur tel que celui que nous pleurons, après le sentiment du devoir accompli, la plus douce, la plus précieuse récompense est l'amitié, l'estime de ses collègues, le respect, la reconnaissance de ses élèves. Cette récompense, personne ne sut jamais mieux la mériter, ne sut jamais mieux l'obtenir que *Leroy*.

Lorsqu'une distinction récente émanée du trône vint honorer les travaux de ce qu'on pouvait regarder alors comme la moitié de sa vie, et lui donner des encouragemens dont il n'était pas le seul qui sentit le besoin, les applaudissemens unanimes qui l'accueillirent au milieu de la jeunesse studieuse lui procurèrent quelques-uns des plus doux instans qu'il lui fut donné de passer sur la terre. Peu de jours avant sa mort, je l'ai entendu parler avec effusion de cet accueil. L'affection de ses élèves était la source où il puisait sans cesse de nouvelles forces pour se livrer aux méditations prolongées par lesquelles il préparait ses leçons étincelantes de rapprochemens heureux, d'aperçus piquans, de faits nouveaux et imprévus qui captivaient et charmaient son auditoire. Le champ de ses études était d'autant plus vaste que les langues étrangères, la langue anglaise surtout, lui étaient familières. La science britannique n'avait rien de caché, rien d'inconnu, pour lui. Mais j'oublie, ô mon cher *Leroy*, qu'une voix plus digne que la mienne de vous apprécier comme homme de science est appelée à saluer en vous, le savant médecin, le profond physiologiste. J'oublie que mon lot est de vous adresser au nom de vos collègues et de vos élèves un dernier et douloureux adieu!

Voyez-vous, conternés de votre mort inattendue, entourer votre cercueil de pieux, de solennels hommages! Ah, nous sentons que la perte que nous faisons est irréparable!

Combien dans nos préoccupations si vives et quelquefois si inquiètes sur l'avenir de notre Université, nous aimions, par notre pensée, à nous serrer autour de vous, comme autour d'une des colonnes destinées à soutenir l'édifice objet de notre sollicitude!

Combien nous aimions votre sévère probité, votre exquise délicatesse, votre noble caractère, votre dignité sans faste, votre franchise sans rudesse, votre amour austère de la vérité, votre profond mépris pour tout ce qui ressemblait à du charlatanisme!

Combien nous aimions à nous relever à nos propres yeux en vous entendant parler avec éloquence de la haute mission du professorat!

Hélas! de toutes vos vertus, il ne nous reste que le souvenir; mais ce souvenir est profondément et à jamais gravé dans nos cœurs. Adieu, *Leroy*, adieu!...

L'autopsie à laquelle on a procédé sur le cadavre de M. le professeur Leroy, a démontré qu'il avait, à la partie postérieure et inférieure de la tête, une excroissance de la grosseur d'un demi poing, et qui lésait en partie la dure-mère.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE LIÈGE.

Statistique des affaires jugées pendant l'année 1858.

Le tribunal de simple police a tenu, pendant le courant de l'année 1858, soixante seize audiences, consacrées à l'examen de sept cent cinquante-trois affaires; il a renvoyé sept prévenus, devant M. le procureur du roi, parce que l'instruction faite a démontré qu'il s'agissait de délits à leurs charges; les autres ont été jugés, conformément aux lois et réglemens en vigueur, pour des contraventions qui peuvent être divisées comme suit:

| NATURE DES CONTRAVENTIONS. | CONDAMNATIONS | | |
|---|---------------|------------|----------|
| | L'AMENDE. | LA PRISON. | ACQUITT. |
| Tapages injurieux ou nocturnes. | 72 | 55 | 52 |
| Rixes, voies de fait et violences légères. | 60 | 27 | 27 |
| Injures simples. | 44 | .. | 28 |
| (Le grand nombre des acquittemens prononcés pour ces trois catégories provient de ce que ordinairement la poursuite a lieu sur le dépôt de deux plaintes respectives des parties dont une est très souvent éliminée après l'instruction.) | | | |
| Domages aux propriétés mobilières, bris de vitres, etc. | 7 | 2 | 4 |
| Maraudages, passages sur des terres ensemencées, animaux divag., etc. | 8 | 1 | 4 |
| Echelles abandonnées la nuit sur la voirie. | 1 | .. | .. |
| Combats de coqs. | 2 | .. | 1 |
| Cabarets ouverts ou contenant encore du monde après l'heure fixée. | 24 | 5 | 2 |
| Jeux de hasard. | 52 | 8 | 1 |
| Tir d'armes et fusées, jets de pierres et autres corps durs. | 7 | .. | 7 |
| Bains de rivières pris en des endroits prohibés. | 15 | .. | 2 |
| Exposition en vente de fruits non murs et combustibles gâtés. | 21 | .. | .. |
| Défaut d'enfouissement de cadavres d'animaux conformément à ce qui est prescrit. | 1 | .. | .. |
| Porc brûlé sur la voirie. | 1 | .. | .. |
| Eaux corrompues, paille, fumier, cendres ou immondices déversés ou répandus sur la voie publique. | 64 | .. | 5 |
| Étalages défendus ou existant encore sur les marchés après l'heure fixée. | 65 | 8 | .. |
| Dépôts de matériaux à construction ou décombres non éclaircis pendant la nuit; marchandises laissées et embarrassant la voirie. | 40 | 1 | 4 |
| Défaut de balayage imposé aux particuliers. | 52 | .. | 3 |
| Charrettes et voitures non remises dans l'intérieur des habitations. | 45 | .. | 4 |
| Chevaux montés ou attelés à des voitures qui ont circulé avec trop de rapidité, ou qui se sont croisés sans précaut., voitu. sans lanternes, etc. | 35 | 1 | 3 |
| Charrettes circulant dans les rues interdites à leur passage. | 5 | 1 | 1 |
| Charrettes marchant sans conducteur en tête des chevaux. | 16 | 2 | 1 |
| Chevaux qui ont circulé sur les promenades. | 5 | .. | .. |
| Dégradations faites aux arbres des promenades. | 7 | .. | 3 |
| Déchirement de la houille ailleurs qu'aux ports indiqués. | 2 | .. | .. |
| Constructions exécutées sans autorisation ou contrairement aux arrêtés. | 20 | .. | 5 |
| Constructions de cheminées contre des cloisons boisées. | 1 | .. | 2 |
| (Plusieurs des ingénieurs ont en outre ordonné la destruction des ouvrages faits contrairement aux arrêtés d'autorisation.) | | | |
| Introduction de lampes à découvert dans les écuries. | 1 | .. | 1 |
| Toitures en paille, réparées sans autorisation. | 12 | .. | 4 |
| Echenillage négligé ou opéré d'une manière incomplète. | 12 | .. | .. |
| Aubergistes qui ont négligé d'annoncer les étrangers logés chez eux. | 11 | .. | .. |
| Spectacle, trouble des représentations par les particuliers et infractions commises au réglemant par le directeur et artistes. | 5 | .. | 4 |
| Passages d'eau; droits illicitement perçus, refus de payer les droits, etc. | 4 | .. | 1 |
| Maisons de débauche ou de rendez-vous établis sans autorisation. | 9 | .. | 9 |
| Filles publiques: défaut de visite, courses nocturnes, changement de domicile sans annonce, etc. | 70 | 70 | 7 |
| Témoins qui, assignés, ont négligé de comparaitre. | 3 | .. | .. |
| Totaux, | 765 | 117 | 164 |

NB. — Deux desdits jugemens ont été attaqués par la voie d'appel et confirmés par le tribunal correctionnel; dans trois affaires, il y a eu constitution de partie civile et dans quarante-cinq autres, les prévenus ou la partie civile ont été représentés par des avocats ou hommes de loi.

Dressé par moi, commissaire de police au quartier du sud, remplissant les fonctions de ministère public.

A Liège, ce 10 janvier 1859. HYAC. KIRSCH.

En 1856, le tribunal a tenu 66 audiences; il a jugé dans 539 affaires a condamné 479 personnes à l'amende, 172 à l'emprisonnement et il a acquitté 127 autres.

En 1857, il a tenu 65 audiences, jugés dans 529 affaires et condamné 540 personnes à l'amende, 109 à l'emprisonnement et a acquitté 151.

En 1858, il y a eu 76 audiences consacrées à l'examen de 753 causes qui ont amené la condamnation de 765 individus à l'amende, et 186 à l'emprisonnement; 156 autres ont été acquittés.

Le collège des bourgmestre et échevins mettra en adjudication, le lundi 21 janvier courant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, la fourniture de 600 paires de draps de lit nécessaires au service du casernement.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la ville.

Liège, le 14 janvier 1859.

Le président, J. J. TILMAN.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 11 JANVIER.

Naissances: 1 garçon, 5 filles.
Décès: 5 garç., 2 filles, 4 hom., 7 femmes, savoir:
 Pierre Antoine Honsouille, âgé de 85 ans, ancien notaire, rue Grande Béche, veuf de Marie Elis. Paque. — Ant. Bauwens, âgé de 68 ans, employé des taxes, rue St-Severin, époux en 2^e nocces de Me. A. Cheron. — Jean Bte. Durand, âgé de 40 ans, houilleur, décoré de la croix de fer, faub. Ste-Marguerite, époux de Jne. Gille. — Me. Jh. Ant. Leroy, âgé de 58 ans, professeur à l'université, rue Fraignée, époux de Marie Ane. Fcoise. Jhne. Hendrix. — Me. Barthe Paul, âgée de 82 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve de Jacq. Vandermaque. — Me. Cath. Jh. K non, âgée de 80 ans, couturière, rue Vert-Bois. — Anne Cath. Jh. Mousset, âgée de 80 ans, sans prof., Béguinage St-Christophe, veuve e. 2^e nocces de Mich. Jh. Hâserz. — Me. Cath. Lhonneux, âgée de 74 ans, sans prof., faub. St-Gilles, épouse de Jn. Jh. Leger. — Dionnée Bertrand, âgée de 75 ans, journalière, rue Vert-Bois, v. de Lambert Dou-Mostaine. — Me. Jh. Crespin, âgée de 49 ans, couturière, rue des Tisserands, v. de Math. Loiseau. — Me. Jh. Keppenne, âgée de 58 ans, sans profession, faubourg Sainte-Marguerite, épouse en 2^e nocces de Jh. Keppenne.

Du 12. — **Naissances:** 4 garçons, 6 filles.
Décès: 4 garç., 7 filles, 4 hommes, 5 femmes.
 Charles Joseph Horion, âgé de 75 ans, ex chanoine, à Visé. — St-Gismond Nahrung, receveur des taxes, âgé de 69 ans, quai d'Avroy, veuf de Marie Françoise Cuyelier. — Gilles Beckers, âgé de 69 ans, journalier, aux Remparts, veuf de Marie Anne Xhaufair. — Vincent François Wautier, âgé de 21 ans, soldat au 5^{me} régiment des chasseurs, célibataire. — Louise Dupont, âgée de 75 ans, ouvrière, en dentelles, rue Verbois. — Jeanne Catherine Berninolli, âgée de 75 ans, sans profession, faubourg d'Amersœur, épouse de Henri Joseph Pirnay. — Anne Marie Beauduin, âgée de 58 ans, sans profession, rue de la Casquette, épouse de Laurent Jh. Massin.

Du 15. — **Décès:** 7 garçons, 2 hommes, savoir:
 Arnold Jh. Réculé, âgé de 62 ans, fondeur en cuivre, rue Beauregard, ép. de Marie Antoinette Gruselin. — Nicolas Jh. Jaha, âgée de 57 ans, cordonnier, rue Ba-Rhieux, ép. de Elisabeth Rouffart.
 Du 14. — **Naissances:** 9 garçons, 7 filles.
Décès: 8 garçons, 3 filles, 5 femmes, savoir:
 Marie Catherine Piette, âgée de 22 ans, journalière, rue de la Botte, veuve de Hubt. Mulkay. — Marie Françoise Yairt, âgée de 85 ans, journalière, rue Vert-Bois, veuve de Pre. Desamoure. — Marie Anne Dubois, âgée de 75 ans, cultivatrice, rue en Glain veuve d'Antoine Closset.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 15 janvier, le MAÇON, opéra en trois actes.
 LE MARIAGE DE RAISON ET THÉOPHILE, vaudevilles.

Avis. — L'administration a l'honneur d'informer les personnes qui ont retenu des loges ou toutes autres places que la représentation qui devait avoir lieu hier lundi est remise à lundi prochain 21 du courant, et que leurs coupons délivrés sous la date du 14 seront valables pour le dit jour 21.

Les personnes qui ne pourraient conserver leurs coupons, peuvent en réclamer le remboursement au bureau de location jusqu'à jeudi 17, onze heures du matin.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Vendredi 18, la 1^{re} représentation de la reprise d'UN 1^{er}. AMOUR, vaudeville en trois actes.

AVIS.

La chambre de commerce de Liège informe MM. les mécaniciens qu'ils peuvent prendre connaissance au secrétariat, rue St-Jean-Baptiste n° 6, d'une lettre du ministère de l'intérieur, concernant des bateaux à vapeur à construire pour les Iles Philippines.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

Des APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Des APPRENTIS GRAVEURS SUR ARMES, peuvent se présenter au Bureau de cette Feuille où l'on dira pour qui c'est.

À LOUER un BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste.-Ursule, n° 889. 105.

VESIGATOIRES-GAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez MM. DELCOUR-FROIDBISE, pharmacien, j. du Pont-d'Ile, à l'Etoile d'Or, n° 762; LONYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyk, n. 54, à Amsterdam; seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

SOIERIES. Schals et Nouveautés.

M^{me}. GILLON-NOSSANT, RUE DU PONT-D'ILE, N° 52.

Vient de recevoir, de son choix fait à PARIS, UN BEL ASSORTIMENT de NOUVEAUTÉS propres à être données en cadeaux de Nouvelle-Année. Nécessaires, Boîtes à gants, Trésors, Papeterie, Garnitures de bureau et beaucoup d'autres articles de ce genre, Quincaillerie et Bijouterie fine. Ganterie, Cravates, Gilets en satin broché et Cravates en Mérimos français brodé, etc. etc.

On trouve aussi chez elle une grande quantité de PARFUMERIE des plus fraîches.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

GISSANTES SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 310 HECTARES 24 ARES 96 CENTIARES, DÉPENDANS DE LA COMMUNE

DE Saint-Georges.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 9 janvier 1859, sous le numéro 1924 du répertoire particulier, les sieurs Arnold-François Delexhy, Mathieu-Ferdinand Bellefroid, Roland Andernack tous trois domiciliés en la commune de St-Georges et Hubert Dieudonné, domicilié à Verlaine, ont demandé la concession de mines de houille gissantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 310 hectares 24 ares 96 centiares, dépendans de la commune de St-Georges et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

AU SUD-EST,

partant de l'angle Nord de la maison Lamine, située au chemin des Brouesses par une ligne droite longue de 2000 mètres, se dirigeant vers le Sud-Ouest et aboutissant au chemin dit Tiche entre deux hauteurs où ce dernier chemin forme un angle d'environ 45 degrés à 215 mètres vers Sud-Est de celui où il est traversé par le chemin de Jehay à Stockay.

AU SUD-OUEST,

suiant ledit chemin de Tiche entre deux hauteurs vers Nord-Ouest jusqu'au carrefour, formé par ce dernier chemin et celui de Bodegnée à Yernawe, à l'endroit où ledit chemin de Bodegnée à Yernawe quitte le Tiche entre deux hauteurs pour se diriger vers Bodegnée.

AU NORD-OUEST,

de ce dernier point par une ligne droite longue de 1690 mètres, traversant la campagne dite de Hepsée, se dirigeant vers Nord-Est sur une borne placée au chemin dit Suray, tendant d'Yernawe à Verlaine; point de limites entre les communes de St-Georges et de Verlaine, et se terminant au chemin de Verlaine à St-Georges à 68 mètres vers l'Ouest du point d'intersection de ce dernier chemin avec celui d'Yernawe à Hanefte.

AU NORD-EST,

suiant ledit chemin de Verlaine à St-Georges vers ce dernier village jusqu'au point où il est traversé par le chemin de Huy à Tongres appelée Chaussée-Verte, puis par une ligne droite longue de 740 mètres se dirigeant vers Sud-Est et se terminant au chemin d'Yernawe à St-Georges, à l'embouchure d'une ruelle, tendant au hameau de Baillese; suivant ensuite ladite ruelle vers le hameau de Baillese, jusqu'au pont et au ruisseau de ce nom; enfin traversant le carrefour dudit hameau toujours dans la direction du Sud-Est, prenant le chemin qui conduit aux Brouesses et le continuant jusqu'à l'angle Nord de la maison Lamine, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt-cinq centimes par hectare de superficie par année, plus un pour cent du produit net de la mine.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1837.

Arrêté:

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Waremme, St-Georges et Verlaine, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 11 janvier 1859.
 Présens: MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhonneux, Gouvy, Lekeu et F.-N.-J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme,
 Le greffier de la province de Liège,
 F.-N.-J. Warzée.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'AYWAILLES

vers Louvegnez.

AVIS. — VENDREDI, 25 JANVIER 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louvegnez.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.

Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 12 Janvier 1859.
 Le Gouverneur de la province de Liège,
 BARON VANDENSTEEN.

LIBRAIRIE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau.

Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

BOURSES.

ANVERS, LE 14 JANVIER.

| | | | | |
|---------------------|----------------|----------------------|-----------|---|
| ANVERS. Det. act. | 104 | PRUSSE. Em. à Berl. | 122 5/4 | P |
| Det. diff. | 50 | NAPLES. Cert. Fal. | 95 | A |
| Empr. de 48 mill. | 98 7/8 99 et P | Et. Rom. Lev. 1852. | 100 1/2 | |
| Id. de 50 mill. | 89 | Cert. à A. 1854. | 99 1/4 | |
| HOLL. Dette, activ. | — | CHANGES. | | |
| Rente rembours. | — | Amsterd. C. jours. | 1 1/8 p | A |
| AUTRICHE. Métall. | 107 | Id. 2 mois. | — | |
| Lots de fl. 100. | 558 | Rotterdam. C. jours. | 1 1/8 p | A |
| Id. 250. | 464 | Id. 2 mois. | — | |
| Id. 500. | 825 | Paris. C. jours. | pair | A |
| POLG. Lots fl. 500 | 120 1/2 et A | Id. 2 mois. | 7/8 3/4 p | A |
| Id. 1000. | 158 1/4 | Londres. C. jours. | 39/8 1/2 | A |
| BRÉS. Em. L. 1854. | 78 | Id. 2 mois. | 39/5 1/2 | A |
| ESPAGNE. Ardoin. | 16 5/8 | Francfort. C. jours. | 56 | A |
| Dette passiv. 1854. | — | Id. 5 mois. | 55 11/16 | P |
| Différée. | — | Bruxelles et Gand. | 1/4 | A |
| DANEMARC. E. Nott. | 95 | | | |
| Dito à L. | 74 | | | |

BRUXELLES, LE 14 JANVIER.

| | | | | |
|--------------------|--------|---------------------|---------|---|
| Dette active 2 1/2 | 55 | Brasseries. | — | |
| Emp. Rothschild. | 98 7/8 | Tapis. | — | |
| Fin courant. | — | Fer d'Ougrée. | — | |
| Emp. de 50 mill. | 88 1/2 | Mutualité. | 107 1/4 | P |
| Id. de 57 mill. | 67 5/8 | S. C. Bruges. | — | |
| Emp. de 1852 (4). | — | Monceaux. | — | |
| Act. de la Soc. G. | 755 | Act. Réunies. | — | |
| Emp. de Paris. | 1590 | Borinage. | — | |
| S. de Gomm. de c. | — | Houyoux. | — | |
| B. de Belgique. | — | Papeterie. | — | |
| C. de S. et Oise. | 102 | Lits de Fer. | — | |
| Hauts-Fourneaux. | — | Luxembourgeoise | — | |
| Bankue Foncière. | 97 1/2 | Civile. | — | |
| Idem. | — | Herve. | — | |
| Flemu. | — | Ch. de Fer de Col. | — | |
| Hornu. | — | Ch. de B. M. et B. | — | |
| Sclussin. | — | Asphalt. | — | |
| Soc. Nationale. | — | Holl. Dette active. | 54 | A |
| Levant du Flemu. | — | Losrenten inscrit. | 100 | |
| Ougrée. | — | Autriche. Métalliq. | 107 | |
| Sars-Longscham. | — | Naples. C. Falcon. | — | |
| Chem. de Fer. | — | Espagne. Ardoin. | 16 5/8 | A |
| Vennes. | — | Fin courant. | — | |
| St-Léonard. | — | Prime un mois. | — | |
| Chateineaur. | — | Différée de 1850. | — | |
| Verreries. | — | Idem de 1855. | — | |
| Betteraves. | — | Passives. | — | |
| Verr. de Charl. | — | Brsil. E. de Roth. | 77 | P |
| L'Espérance. | — | Barq. E. de 1854. | 100 5/4 | P |

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 JANVIER.

La barque américaine Slag, v. de Batavia, ch. de riz et sucre.
 Le bateau à vapeur belge Pr. Victoria, v. de Hull, ch. de manufacturiers et ayant à bord 2 passagers.
 Le brick suédois Charlotte, v. de Marseille, ch. de froment, garance et vin.
 La goelette anglaise Ann, v. de Séville, ch. de laine et plomb.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 14 JANVIER 1859.

| | |
|------------------------|------------|
| Froment, l'hectolitre. | fr. 21 74. |
| Seigle, idem. | 16 90. |

Imprimerie de J.-E. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.